



COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE ET LES CARAIBES (CEPALC)
FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (FNUAP)
CENTRE LATINO-AMERICAIN DE DEMOGRAPHIE (CELADE)

Conférence régionale sur la population et le développement
en Amérique latine et dans les Caraïbes

Mexico, 29 avril-4 mai 1993

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Nature et objectif

Cette Conférence régionale est une instance intergouvernementale chargée d'étudier la situation de la région en matière de population et de développement en vue de l'adoption éventuelle de résolutions et de recommandations. Les résultats émanant de cette Conférence constitueront un apport à la Conférence internationale sur la population et le développement qui sera tenue au Caire (Egypte), en septembre 1994.

Inauguration

La Conférence sera inaugurée par les autorités du Gouvernement mexicain.

1. Election du bureau

Conformément aux normes réglementaires, au début de chaque réunion de la CEPALC, la Commission élit un président, trois vice-présidents et un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour élaboré par le Secrétariat sera soumis à l'examen des délégations qui pourront l'examiner et l'adopter. Le règlement prévoit qu'à ce stade, les délégations pourront émettre les commentaires et proposer les amendements qu'elles estimeront nécessaires.

3. Population, équité et transformation du processus de production

Cette conférence régionale étudiera la question de la population et du développement à la lumière de la proposition sur la transformation du processus de production dans un climat d'équité, moyennant l'examen des points énumérés ci-après. Afin de faciliter les débats, le secrétariat de la conférence remettra aux délégations le document intitulé "Población, equidad y transformación productiva" où sont abordés la plupart des points inscrits à l'ordre du jour. Les délégations recevront également le rapport et les recommandations de la réunion d'experts gouvernementaux, tenue à Sainte-Lucie du 6 au 9 octobre 1992 dans le cadre des préparatifs de cette conférence régionale.

Les délégations pourront également consulter, à titre de documents de référence, les sept études thématiques présentées à la réunion de Sainte-Lucie, mises à jour à la lumière des résultats des débats de cette réunion, ainsi que le document intitulé "Experiencias en población en América Latina y el Caribe", élaboré par le FNUAP. Elles disposeront en outre d'un matériel complémentaire comprenant les conclusions et les recommandations émanées de conférences régionales et internationales précédentes.

3.1 Croissance et structure démographique en Amérique latine et dans les Caraïbes: tendances et répercussions socio-économiques

Il s'agira d'étudier la situation démographique actuelle et ses rapports avec les principaux changements intervenus récemment. Pour ce faire, il conviendra de faire référence à la transition démographique, telle qu'elle se présente dans plusieurs groupes de pays. Ensuite, et sur la base de ces antécédents, la conférence examinera les projections démographiques par pays, par âge et par sexe, ainsi que les répercussions de ces facteurs sur la demande de services sociaux, tels que la santé et l'éducation, l'offre sur le marché de l'emploi et les conditions de sécurité sociale pour le troisième âge.

3.2 Croissance et répartition démographique: rapports avec le développement et l'environnement

La recherche de la transformation du processus de production dans un climat d'équité et écologiquement rationnel implique un examen minutieux des interactions entre cette transformation et la dynamique démographique. A cet égard, il s'avère indispensable d'améliorer la qualité des ressources humaines requises par la transformation du processus de production et de déterminer la façon dont les politiques concernant le plus directement les conditions de vie de la population peuvent contribuer à l'équité sociale. Il convient, en outre, de prêter une attention spéciale au rapport entre les variables démographiques et les ressources naturelles et l'environnement, toujours dans le cadre de la transformation du processus de production, notamment en ce qui concerne l'occupation territoriale et la répartition géographique de la population qui constituent deux des aspects les plus saillants de ce rapport.

3.3 Les femmes et la dynamique démographique

L'un des aspects les plus importants dans les rapports population-développement est l'application du critère d'équité entre les genres. Il convient d'étudier plus particulièrement le rapport entre le manque d'équité sur le plan de la condition sociale de la femme et ses manifestations sur le plan de la reproduction. Il faut tenir compte à cet égard de l'accès à l'éducation et aux programmes de santé de la mère et de l'enfant par rapport à la fécondité par groupe d'âge (notamment la grossesse chez les adolescentes et les problèmes de mortalité maternelle).

3.4 Politiques et programmes démographiques

Il s'agit ici d'étudier comment l'ensemble de ces rapports est susceptible de contribuer à la définition des objectifs, des caractéristiques et des limites de l'action publique en matière démographique. Il est particulièrement intéressant de se pencher sur les droits des individus et sur la façon de concilier leur exercice effectif et les objectifs du développement durable. Il convient d'étudier non seulement les aspects conceptuels de cette action publique mais également les mécanismes institutionnels les plus efficaces et les caractéristiques des programmes d'action concrète. Il faudra envisager plus particulièrement la question de la participation locale et communautaire à l'examen et ensuite à la mise en oeuvre des politiques et des programmes pertinents.

3.5 Planning familial, santé et bien-être de la famille

Les programmes de planification familiale doivent faire l'objet d'un examen approfondi, eu égard à l'importance spéciale qu'ils revêtent dans l'ensemble de la politique démographique. C'est pourquoi un point spécial de l'ordre du jour y est consacré. Il faut étudier la situation actuelle de la région en termes de couverture et de qualité des services offerts à la population et l'orientation éventuelle des efforts qui devront être consentis pour améliorer la situation à ces deux niveaux, dans le cadre général de la politique démographique de chaque pays. Il faut notamment se pencher sur la situation des groupes les plus vulnérables, en particulier les adolescentes, ainsi que sur les rapports existant entre les programmes de planning familial et les mesures publiques en matière de santé et de protection du bien-être des familles.

3.6 Migration internationale

Dans l'étude de cette question, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit d'un des domaines de la dynamique de la population les plus favorables à l'adoption de mesures de coopération régionale et internationale. C'est pourquoi il faut commencer par étudier les tendances actuelles en matière de migration extérieure, ses déterminants immédiats et ses conséquences sur le processus de développement économique et social, tant pour les pays d'origine que d'accueil. Il conviendrait également d'analyser la possibilité d'améliorer les accords bilatéraux et multilatéraux et, dans le même temps, de contribuer à la prise en compte des droits des individus à la mobilité géographique, au respect du droit des Etats à réglementer les déplacements d'étrangers sur leur territoire ainsi qu'à la réduction des conflits associés au phénomène migratoire international. Il serait en outre souhaitable d'aborder d'une façon globale la question de la coopération technique et financière sur le plan international.

4. Conclusions et recommandations

Les délibérations concernant le troisième point de l'ordre du jour devraient conduire, à l'issue de la conférence régionale, à l'élaboration de un ou de plusieurs documents, préparés par les gouvernements eux-mêmes et contenant les principes directeurs qui devront régir les activités nationales et de coopération régionale et servir de base à la position des pays latino-américains et des Caraïbes au cours des travaux préparatoires de la Conférence internationale sur la population et le développement.

5. Adoption du rapport de la réunion

Après que le rapporteur ait présenté le projet de rapport, les représentants des Etats membres devront se prononcer sur l'adoption du rapport final.